
[Imprimer](#)

ZAC Sud confluence à Saint-Denis : un marché de maîtrise d'œuvre pour les espaces publics

Image

Plaine Commune développement recherche une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics de la ZAC Sud confluence à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Plaine Commune a missionné la SPL Plaine commune développement pour l'aménagement de la ZAC Sud confluence, située à Saint-Denis. "L'opération vise à accompagner le retournement de la gare RER vers l'ouest en aménageant les 65 ha de l'ancien pôle industriel situé entre la Seine et le canal Saint-Denis", indique la SPL. Le programme prévoit, sur 7,5 ha de superficie, 700 logements, 57 000 m² de bureaux et activités, 1 500 m² de commerces, un groupe scolaire de 4 500 m² (déjà livré), un collège, un équipement sportif et 2,2 ha d'espaces publics. La maîtrise d'œuvre urbaine du projet est assurée par AEU, agence Vincent Pruvost, CL infra et Puzzler.

"L'enjeu de la ZAC Sud confluence est de poursuivre la déclinaison opérationnelle de ces orientations sur le secteur situé au sud de la gare et de mettre en cohérence les projets déjà engagés dans le périmètre d'opération (groupe scolaire, Place de la Confluence et rives de Seine construites) afin de permettre leur insertion dans un projet urbain d'ensemble", indiquent les documents de marché.

Offre de base et variante obligatoire

Plaine commune développement vient de lancer une consultation afin de l'accompagner dans la conception et la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics des secteurs : Parvis ouest gare, allée de Seine et rue Coignet. Celle-ci porte sur des services d'architecture, d'ingénierie et de planification ; d'architecture paysagère ; d'ingénierie.

Le marché comprend, dans l'offre de base, des missions de projet (PRO/DCE), de gestion (GEST), d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), de visa des études d'exécution (VISA), de direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), d'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR), d'ordonnancement-pilotage-coordination (OPC) et de suivi des concessionnaires. Une variante obligatoire inclut la reprise de l'avant-projet.

[Consultez l'avis sur le BOAMP](#)